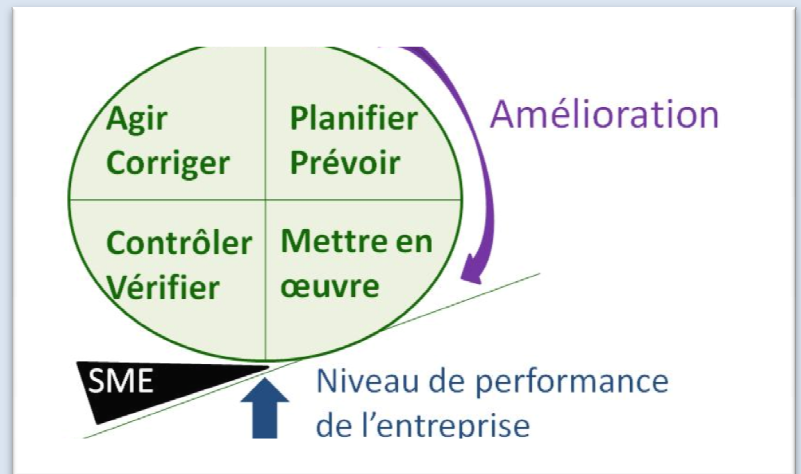


Traitement des déchets



La certification ISO 14001 du site

Le SIVOM vient d'être certifié ISO 14 001 pour son installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

Le principe de la norme ISO 14 001 se définit en quatre grandes étapes :

- Prévoir.
- Faire.
- Prouver et contrôler.
- Corriger et réagir.

Le concept de base de la norme repose sur l'amélioration continue des performances environnementales. En effet, elle exige de l'organisme un engagement :

- de réduction des nuisances ;
- de prévention des situations d'urgence et de la capacité à réagir face à celles-ci ;
- de respect de la réglementation en vigueur.

Afin de réduire ses nuisances le SIVOM doit :

- démontrer qu'il connaît parfaitement les impacts environnementaux issus de ses activités ;
- définir des objectifs d'amélioration et élaborer un programme de management environnemental pluriannuel pour les atteindre ;
- contrôler régulièrement les progrès réalisés.

La norme ISO 14 001 permet de garder une traçabilité puisque l'on doit « écrire ce que l'on fait, faire ce que l'on a écrit ».

La crédibilité du système de management environnemental du SIVOM d'Ambert a été approuvée par un organisme agréé : BCS Certification.